

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association Automne Musical de Châtellerault et à la Société des Sciences**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault soutient l'Association Automne Musical de Châtellerault depuis plusieurs années sous la forme de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 10.000 € (en 2013) et par la mise à disposition de locaux pour son activité.*

*Afin de susciter intérêt et curiosité, l'association met en place, cette année, un travail de médiation en direction du tout public à l'occasion du festival Automne Musical qui a lieu du 7 au 21 novembre 2013, et plus précisément du concert du 9 novembre 2013 (récital piano de Chopin, par Guillaume Masson).*

*L'association Automne Musical, présente un budget prévisionnel de 4 175 €, et sollicite la collectivité à hauteur de 1 000 €, soit 24 % de la somme totale.*

*La Société des Sciences, dont la vocation est d'être au service de tous afin d'apporter une meilleure compréhension de l'environnement historique, naturel, sociologique, géographique et industriel du pays châtelleraudais, est actuellement installée d'une part dans la Tour Nord du Pont Henri IV et d'autre part dans les salles des 2ème et 3ème étages des bâtiments situés à l'entrée de l'ancienne école Henri Denard.*

*A la faveur de la réimplantation des archives du pays Châtelleraudais dans des locaux entièrement réaménagés au 48 rue Arsène et Jean Lambert, des espaces ont vocation à être dédiés aux sociétés savantes locales et notamment à la Société des Sciences. L'association sollicite le soutien de la collectivité pour participer aux frais occasionnés par son installation sur ce site.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 1 du 24 janvier 2013 approuvant le budget primitif pour 2013, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

\* \* \* \* \*

**CONSIDERANT** la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association Automne Musical de Châtellerault pour l'organisation de sa médiation autour d'un concert de musique classique, le 9 novembre 2013,

**CONSIDERANT** la demande de soutien présentée par la Société des Sciences en date du 8 octobre 2013,

**CONSIDERANT** que les activités développées par ces associations sont d'intérêt local,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Automne Musical de Châtellerault,

- d'attribuer une subvention de 450 € à la Société des Sciences,

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La somme sera imputée sur le compte 33 / 6574 / 5100.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous préfecture, le 22/10/2013 n° 6788  
Publié au siège de la mairie, le 21/10/2013

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER